

PROCÈS-VERBAL de la quatre cent cinquante-neuvième réunion (extraordinaire) du **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le lundi 15 mai 2023 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

CONFIRMÉ LE 12 JUIN 2023

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
ADI, Kamel Professeur – Dép. informatique et ingénierie	X		LABERGE, Murielle Rectrice	X	
ASSELIN, Raphaëlle Étudiante		X	MATHIEU, Alexandre Représentant des collègues	X Arrive à 16 h 36	
BEAUSÉJOUR, Vincent Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite	X		MARTINEAU, Julie Étudiante		X
CHARETTE, Sylvie Personne diplômée	X		RENAUD LABRIE, Louise Chargée de cours	X	
DUGUAY, Patrick Membre socio-économique et président	X		RICHARD, Diane Membre socio-économique		X*
EL ZAÏM, Adel Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation	X		VILLENEUVE, Samantha Membre socio-économique	X	
GOSELIN, Mélanie Membre socio-économique		X*	Siège vacant (personne professeure)		
KAMAL, Najat Membre socio-économique et vice-présidente		X*	Siège vacant (personne professeure)		
Personne convoquée	Présente	Absente	Personnes observatrices	Présente	Absente
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X		LAROCQUE, André Directeur général – Fondation de l'UQO	X Arrive à 16 h 36	
			NADON, Martine Coordonnatrice et attachée d'administration – Décanat des études	X	
			RÉGIMBALD, André Représentant de l'ARUQO	X	
Secrétaire générale	Présente	Absente	Attachée d'administration	Présente	Absente
OUELLET, Me Sophie	X		GAUTHIER, Marie-Hélène	X	

*Absence motivée.

Le président du conseil d'administration, monsieur Patrick Duguay, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 33.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Déclaration de conflits d'intérêts
- 3.- Avis de renouvellement Microsoft/Softchoice
- 4.- Création d'un poste de vice-doyen ou de vice-doyenne des études
- 5.- Création d'un poste d'adjoint ou d'adjointe au vice-recteur à l'enseignement et à la réussite

6.- Prochaine réunion (lundi 12 juin 2023)

7.- Clôture de la séance

2.- **Déclaration de conflits d'intérêts**

Aucune des personnes présentes, membres ou observateurs, ne déclare être en conflit d'intérêts à l'égard des points à traiter.

3.- **Avis de renouvellement Microsoft/Softchoice**

Renouvellement annuel de nos licences Microsoft 365 (Suite Office, MS Project, OneDrive, Teams/Sharepoint, etc.) avec ajout de services (Sentinel SIEM, Antivirus EDR, Gestion centralisée avec Intune, etc.)

Microsoft 365 (M365) est la plateforme infonuagique hébergeant plusieurs données et services que l'UQO utilise. Ces services sont utilisés par tous les employés et étudiants de l'UQO.

En ce qui concerne la bureautique, M365 est utilisé pour :

- La suite Office 365 sur tous les postes de travail et la suite Office 365 en ligne (Word, Excel, etc.);
- L'hébergement des données OneDrive, disque personnel, partage de fichiers, copie de sauvegarde des ordinateurs gérée dans Intune;
- Exchange Online pour le courrier électronique;
- Teams et Sharepoint, pour le volet communication et travail collaboratif;
- Le tout est sous licence avec l'assignation de licence par utilisateur de type A3 et A5 sécurité (Obligation gouvernementale en matière de cybersécurité).

En ajout en lien avec les exigences gouvernementales en matière de cybersécurité. M365 est utilisé pour :

- Gérer tous les ordinateurs de l'UQO via Intune, plateforme permettant de centraliser la gestion et d'automatiser les processus de déploiement;
- Gérer la posture de sécurité au niveau de l'antivirus, les pourriels, les mises à jour ou toutes autres menaces informatiques dans un système de réponse intelligent (EDR);
- Authentification multifactorielle pour sécuriser les accès aux différents services de l'UQO sur le Web;
- Microsoft Sentinel, en *payer à la consommation*, solution pour centraliser tous les journaux d'événement afin de centraliser et détecter les menaces informatiques;
- Microsoft Cloud Defender, en *payer à la consommation*, pour gérer tous les serveurs de l'UQO et journaliser tous les événements dans Sentinel (SIEM).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 459x-CA-7108 concernant l'avis de renouvellement Microsoft/Softchoice; laquelle est jointe en appendice.

4.- **Création d'un poste de vice-doyen ou de vice-doyenne des études**

Messieurs Alexandre Mathieu et André Larocque se joignent à la séance (16 h 36).

La rectrice explique, pour les points 4 et 5, que ce sont deux postes de cadres additionnels qui vont participer, entre autres, à la mise en œuvre de la planification stratégique. En effet, il y a des chantiers qui sont du ressort du Décanat des études qui ne sont pas encore démarrés puisqu'il y a un manque de ressources. Ce retard dans les chantiers peut avoir des répercussions néfastes pour l'UQO, telles que la réputation, l'expérience étudiante et sur les ressources financières.

Si des retards sont constatés, c'est que les ressources actuelles sont concentrées sur l'opérationnel et non sur le développement de l'UQO. Ainsi, il est demandé aux membres du conseil d'administration d'accepter la création du poste de vice-doyenne ou de vice-doyen aux études et d'adjointe ou d'adjoint au vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour libérer les personnes qui sont déjà en poste des tâches opérationnelles et travailler sur le développement de l'UQO.

Un observateur demande qui va offrir le support à ces nouvelles personnes. La rectrice explique qu'il n'y a pas d'engagement autre qui est prévu. Ainsi ce sont les personnes qui sont en poste qui devront soutenir ces nouvelles personnes.

Un autre observateur demande s'il a été envisagé d'engager un professionnel au lieu de personne-cadre pour le poste d'adjointe ou d'adjoint au vice-recteur à l'enseignement et à la réussite. Cette option a été étudiée, mais il s'avère que c'est un partage des tâches qui existent déjà et non de nouvelles tâches.

Le nombre et la diversification des activités et des responsabilités de nature académique assumées par le Décanat des études sont en croissance constante et significative. Essentiellement sous la responsabilité de la doyenne des études, ces activités sont à la fois d'ordre opérationnel et stratégique.

De manière synthétique, mais non limitative, le Décanat des études voit :

- à la gestion des modules et des programmes;
- au développement et à la mise en œuvre des nouveaux programmes;
- à l'évaluation des programmes et à l'implantation des modifications qui en découlent;
- à la coordination des liens nécessaires avec les organismes d'agrément et d'accréditation externes;
- à l'application du processus d'habilitation à la direction et à la codirection de recherche dans les programmes de cycles supérieurs ainsi que de la mise en œuvre du cadre des cotutelles de thèses doctorales;
- à l'élaboration et à la modification des politiques et règlements relatifs aux études;
- à la programmation des activités pédagogiques ainsi que l'offre trimestrielle des activités d'enseignement de l'Université;
- à la coordination et à l'administration du processus de dépôt des mémoires, des essais et des thèses doctorales ainsi qu'au déroulement des soutenances de thèses;
- à la coordination des stages en milieu de travail pour les programmes à régime coopératif.

En outre, les fonctions propres à la doyenne des études en termes de gestion des ressources humaines et financières de même que sa participation à de nombreux comités et instances, à l'UQO comme à l'externe, ont amené à revoir la structure interne du Décanat des études et à proposer la création d'un poste de vice-doyenne des études.

Relevant de la doyenne des études, le. la vice-doyen.ne des études aura pour fonction d'appuyer la doyenne dans l'accompagnement des unités de gestion des programmes à tous les cycles quant à leur développement, leur évaluation et leur évolution. La personne titulaire du poste collaborera à la gestion des études et de l'offre de cours, à la modification et à la création des politiques et des règlements afférents, à la gestion des ressources humaines, et à tout autre mandat qui lui sera confié.

La réflexion menant à cette restructuration a été guidée par une reconnaissance de l'ampleur de la tâche qui incombe au Décanat des études, et plus spécifiquement à sa doyenne. C'est par souci d'efficacité et d'efficience dans la réalisation des nombreuses activités et initiatives portées par le Décanat des études que s'inscrit la collaboration additionnelle d'un.e vice-doyen.ne des études. Finalement, en assurant une répartition optimale des rôles et fonction entre la doyenne et le. la vice-doyen.ne, il est anticipé une contribution davantage stratégique de la doyenne dans la gestion et le développement des études à l'UQO.

Enfin, ce poste ne sera pas soumis à un mécanisme de consultation. Quant au processus de sélection, il est prévu au chapitre VII – PROCESSUS DE DOTATION – PERSONNEL-CADRE de la *Politique de dotation* que celle-ci se fait sous l'autorité du cadre supérieur responsable du poste, soit le VRER dans le cas présent. Par ailleurs, il est aussi spécifié que pour la dotation d'un poste de cadre de niveaux 1 ou 2, le comité de sélection comprend au moins deux (2) cadres supérieurs.

Enfin, la durée du premier contrat sera de deux ans, et ce, conformément au Protocole d'entente entre l'Université et l'Association des cadres. Quant aux critères de nomination, ceux-ci se retrouvent à la description jointe en annexe.

En conséquence, les membres de la commission des études recommandent au conseil d'administration l'adoption de la création du poste d'un poste de vice-doyen/vice-doyenne des études.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite tient à mentionner que ce poste ne sera pas soumis à la consultation. En effet, la personne occupant le poste sera sous les ordres de la doyenne qui est soumise à la consultation.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 459x-CA-7109 concernant la création d'un poste de vice-doyen ou de vice-doyenne aux études; laquelle est jointe en appendice.

5.- Création d'un poste d'adjoint ou d'adjointe au vice-recteur à l'enseignement et à la réussite

On constate une augmentation importante des activités qui incombent au Vice-rectorat à l'enseignement et à la réussite. La charge est imposante et les responsabilités qui en découlent sont non seulement d'ordre académique, mais relèvent également de la gestion des ressources humaines, des relations de travail et de la gestion financière.

Le vice-recteur participe activement aux opérations nécessaires au bon fonctionnement du Vice-rectorat, mais également au développement de l'Université notamment par une offre de programmes alignée sur les besoins du marché de travail ce qui requiert un regard stratégique constant et prospectif.

De manière synthétique, mais non limitative, le Vice-rectorat voit :

- À l'orientation, la supervision, la coordination et au développement des directions des unités suivantes et des fonctions qu'elles sous-tendent :
 - Décanat des études
 - Décanat de la gestion académique
 - Service aux étudiants
 - Bureau du registraire
 - Centre d'innovation et de pédagogie universitaire;
- Au développement de l'Université et participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets novateurs;
- Au développement et à la gestion des programmes de formation;
- À l'établissement, à la proposition et à l'application de politiques et règlements relatifs aux études;
- À la supervision et à la coordination des actions visant le bien-être, l'adaptation, l'accueil, l'intégration, le développement et la réussite des étudiant·e·s de l'admission à la diplomation;
- À la gestion des enveloppes budgétaires spécifiques allouées à l'Université ainsi qu'aux nombreuses redditions de compte qui en découlent;
- À la représentation des études auprès des milieux socio-économiques et à la réponse de l'Université en regard des besoins de formation émis par ceux-ci;
- À assurer des liens étroits et continus avec les directions de département, les directions de modules, les responsables de programmes, les associations étudiantes, les syndicats des professeur·e·s et des personnes chargées de cours;

La croissance de la charge de travail inhérente aux responsabilités du Vice-rectorat a mené à la présente proposition de créer un second poste d'adjoint-e au vice-recteur à l'enseignement et à la réussite.

Relevant du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite, l'adjoint-e au vice-recteur a pour fonction d'appuyer celui-ci dans l'accompagnement des directions des unités se rapportant au Vice-rectorat. La personne titulaire du poste assiste le vice-recteur dans la gestion des affaires courantes du Vice-rectorat. Elle a la responsabilité de préparer les budgets du Vice-rectorat, de coordonner des dossiers demandant l'apport de diverses unités du Vice-rectorat, de faire les suivis requis auprès de ces mêmes unités, de mener les activités de recherche institutionnelle et d'effectuer toute étude ou analyse dont le Vice-rectorat aurait besoin pour remplir son mandat.

La réflexion menant à cette proposition s'appuie sur le constat qu'un-e unique adjoint-e ne peut raisonnablement répondre seul-e à l'ensemble des fonctions qui lui incombent et aux besoins d'accompagnement et de soutien de toutes les unités relevant du Vice-rectorat. La collaboration additionnelle d'un-e second-e adjoint-e au vice-recteur s'avère donc nécessaire.

Enfin, ce poste ne sera pas soumis à un mécanisme de consultation. Quant au processus de sélection, il est prévu au chapitre VII – PROCESSUS DE DOTATION – PERSONNEL-CADRE de la *Politique de dotation* que celle-ci se fait sous l'autorité du cadre supérieur responsable du poste, soit le VRER dans le cas présent.

Enfin, la durée du premier contrat sera de deux ans, et ce, conformément au Protocole d'entente entre l'Université et l'Association des cadres. Quant aux critères de nomination, ceux-ci se retrouvent à la description jointe en annexe.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 459x-CA-7110 concernant la création d'un poste d'adjoint ou d'adjointe au vice-recteur à l'enseignement et à la réussite; laquelle est jointe en appendice.

6.- Prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le lundi 12 juin 2023 à 16 h 30.

7.- Clôture de la séance

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 17 h 06.

Original signé par :

Patrick Duguay, président
Me Sophie Ouellet, secrétaire générale